



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Bulletin officiel n°4 du 22 janvier 2015

SOMMAIRE

Personnels

Commission paritaire

Prorogation de la durée du mandat des membres de la commission paritaire d'établissement commune à l'université de Rennes-1, l'École nationale supérieure de chimie de Rennes et l'institut d'études politiques de Rennes

arrêté du 24-12-2014 (NOR : MENH1401290A)

Commission paritaire

Prorogation de la durée du mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'université Rennes-2

arrêté du 2-1-2015 (NOR : MENH1501009A)

CHSCT

Liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel

arrêté du 24-12-2014 (NOR : NORMENA1500019A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du comité technique d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

arrêté du 22-12-2014 (NOR : MENA1500007A)

Nomination

Directeur général des services de l'Institut polytechnique de Grenoble

arrêté du 22-12-2014 (NOR : MENH1501002A)

Nomination

Détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Paris, chancellerie des universités
arrêté du 5-1-2015 (NOR : MENH1500020A)

Nomination

Détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Strasbourg
arrêté du 6-1-2015 (NOR : MENH1500021A)

Nomination

Directeur de l'École polytechnique de l'université de Nantes
arrêté du 23-12-2014 (NOR : MENS1401289A)

Personnels

Commission paritaire

Prorogation de la durée du mandat des membres de la commission paritaire d'établissement commune à l'université de Rennes-1, l'École nationale supérieure de chimie de Rennes et l'institut d'études politiques de Rennes

NOR : MENH1401290A
arrêté du 24-12-2014
MENESR - DGRH C1-2

Vu code de l'éducation, notamment article L. 953-6 ; décret n° 99-272 du 6-4-1999 modifié ; avis des comités techniques de l'université de Rennes-1, de l'école nationale supérieure de chimie de Rennes et de l'institut d'études politiques de Rennes des 21 et 25-11-2014

Article 1 - Le mandat des membres de la commission paritaire d'établissement commune à l'université de Rennes-1, de l'École nationale supérieure de chimie de Rennes et de l'institut d'études politiques de Rennes est prorogé jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 2 - Le président de l'université de Rennes-1 est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 24 décembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines,
Philippe Santana

Personnels

Commission paritaire

Prorogation de la durée du mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'université Rennes-2

NOR : MENH1501009A

arrêté du 2-1-2015

MENESR - DGRH C1-2

Vu code de l'éducation, notamment article L. 953-6 ; décret n° 99-272 du 6-4-1999 modifié ; avis du comité technique de l'université Rennes-2 du 2-12-2014

Article 1 - Le mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'université Rennes-2 est prorogé jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 2 - Le président de l'université Rennes-2 est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 2 janvier 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Personnels

CHSCT

Liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel

NOR : NORMENA1500019A

arrêté du 24-12-2014

MENESR - SAAM A1

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-453 du 28-5-1982 modifié ; arrêté du 21-2-2012 ; arrêté du 10-4-2012

Article 1 - Sont habilités à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Organisations syndicales	Représentants du personnel titulaires	Représentants du personnel suppléants
Unsa	1	1
SNPMEN FO	2	2
SGEN-CFDT	2	2
CGT administration centrale	2	2

Article 2 - Les organisations syndicales énumérées à l'article 1 disposent d'un délai maximal de dix jours pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants, à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 - L'arrêté du 5 avril 2012 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elle au comité d'hygiène et de sécurité spécial à l'administration centrale est abrogé.

Article 4 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 24 décembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le secrétaire général,

Frédéric Guin

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du comité technique d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : MENA1500007A
arrêté du 22-12-2014
MENESR - SAAM A1

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 2011-184 du 15-2-2011 ; décret n° 2014-133 du 17-2-2014 ; arrêté du 1-7-2011 ; arrêté du 25-7-2014 ; procès verbal du 4-12-2014

Article 1 - Sont nommés représentants de l'administration au comité technique d'administration centrale :

- Monsieur Frédéric Guin, secrétaire général, président du comité technique d'administration centrale ;
- Édouard Leroy, chef du service de l'action administrative et des moyens.

Article 2 - Sont nommés représentants élus du personnel au comité technique d'administration centrale, pour une durée de quatre ans :

I - En qualité de représentants titulaires du personnel :

- Monsieur Claude Marchand, représentant la CGT-AC ;
- Audrey Juliette Coquard, représentant la CGT-AC ;
- Madame Michelle Elardja-Prouzeau, représentant la CGT-AC ;
- Nicolas Tariel, représentant le SGEN-CFDT ;
- Corinne Audouin, représentant le SGEN-CFDT ;
- Isabelle Laborde, représentant l'Unsa ;
- Jean-Jacques Guérin, représentant l'Unsa ;
- Jacques Duru, représentant le SNPMEN-FO ;
- Marie-Hélène Laulié, représentant le SNPMEN-FO ;
- Marie-Christine Baudry, représentant l'ASAMEN.

II - En qualité de représentants suppléants du personnel :

- Philippe Brouassin, représentant la CGT-AC ;
- Georgette Lebrun, représentant la CGT-AC ;
- Amina Chitour, représentant la CGT-AC ;
- Catherine Muset, représentant le SGEN-CFDT ;
- Johnny Calderaro, représentant le SGEN-CFDT ;
- Brigitte Trevoux, représentant l'Unsa ;
- Alain Bradamantis, représentant l'Unsa ;

Baba Nabe, représentant le SNPMEN-FO ;

Madame Dominique Nicol, représentant le SNPMEN-FO ;

Alain Marteau, représentant l'Asamen.

Article 3 - Les dispositions de l'arrêté du 8 novembre 2011 portant nomination des membres du comité technique d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche sont abrogées à compter du 31 décembre 2014.

Article 4 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le secrétaire général,
Frédéric Guin

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services de l'Institut polytechnique de Grenoble

NOR : MENH1501002A
arrêté du 22-12-2014
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 22 décembre 2014, Véronique Malé, administratrice territoriale, est nommée dans l'emploi de directeur général des services de l'Institut polytechnique de Grenoble (groupe II), pour une première période de cinq ans, du 13 octobre 2014 au 12 octobre 2019.

Mouvement du personnel

Nomination

Détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Paris, chancellerie des universités

NOR : MENH1500020A

arrêté du 5-1-2015

MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 5 janvier 2015, Benoît Forêt, administrateur civil, précédemment secrétaire général de l'Institut national d'études démographiques (Ined), est nommé et détaché dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Paris, chancellerie des universités pour une première période de quatre ans, du 10 janvier 2015 au 9 janvier 2019.

Mouvement du personnel

Nomination

Détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Strasbourg

NOR : MENH1500021A
arrêté du 6-1-2015
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 6 janvier 2015 Marie-Laure Dufond, attachée d'administration hors classe, précédemment secrétaire générale de l'académie de Limoges, est nommée et détachée dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Strasbourg pour une première période de quatre ans, du 15 janvier 2015 au 14 janvier 2019.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École polytechnique de l'université de Nantes

NOR : MENS1401289A
arrêté du 23-12-2014
MENESR - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 23 décembre 2014, Monsieur René Le Gall, professeur des universités, est nommé directeur de l'École polytechnique de l'université de Nantes, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2015.